

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Argent

N° de produit

-

Numéro d'enregistrement (REACH)

01-2119555669-21-XXXX

Autre identificateurs de produit

EC# 231-131-3, CAS# 7440-22-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Matériau de base destiné à la production utilisé dans la fabrication de biens de consommation et dans l'industrie pour des alliages, des batteries et des produits chimiques, dans l'industrie électrique, dans la pratique dentaire et dans la bijouterie.

Utilisations déconseillées

-

Le texte intégral de catégories d'applications mentionnées et identifiés sont donnés dans le section 16

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom d'entreprise et adresse

Boliden Commercial
Box 750
SE-101 35 Stockholm
Sweden

Tel +46 8 610 15 00

Fax +46 8 31 55 45

Personne à contacter**Adresse e-mail**

info.market@boliden.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

01-06-2015

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la section 16.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit ne doit pas être classé du décret du Ministère de l'Environnement sur la classification, le marquage, etc.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

-

Mention d'avertissement

-

Risques, etc.

-

Sécurité Généraux -

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

Prévention	-
Intervention	-
Stockage	-
Élimination	-

Contient

-

2.3. Autres dangers

L'inhalation de poussière ou de fumée d'argent peut être dangereuse.

L'exposition à la poussière ou à la fumée d'argent peut causer une pigmentation bleuâtre ou grisâtre de la peau et des yeux.

Nocif par ingestion.

Peut former des mélanges explosifs si dispersé dans l'air en poudre fine.

Peut former des mélanges explosifs si stocké avec de l'ammoniaque, de l'acétylène ou de l'acide nitrique.

Voir la section 10

Autre étiquetage

-

Autre

-

COV

-

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

NOM:	argent
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 7440-22-4 N° CEr: 231-131-3 N° REACH: 01-2119555669-21-XXXX
CONTENANCE:	>99,99%
CLP CLASSIFICATION:	NA

3.2. Mélanges

-

(*) Une explication totale des phrases H se trouve au point 16. Les valeurs limites d'hygiène de travail sont indiquées au point 8, à condition d'être disponibles.

Autres informations

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. Le médecin peut s'adresser à la clinique du travail et de l'environnement de l'hôpital.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

Respirer de l'air frais en cas d'inhalation de poussière ou de vapeurs du matériau surchauffé ou fondu.
Demander un avis médical en cas de problèmes respiratoires.

Contact cutané

Laver la peau soigneusement au savon et à l'eau. L'argent sous forme de poussière finement divisée peut causer une décoloration en cas de contact avec la peau.

Contact visuel

Ne pas frotter les yeux. Retirer les lentilles de contact.

Rincer les yeux abondamment à l'eau (15 Min), en veillant à rincer sous les paupières.

Si le malaise persiste, consulter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, aucune intervention spécifique n'est indiquée, car ce matériau n'est pas susceptible d'être dangereux par ingestion. Cependant si un irritation ou un malaise se produisent, consulter un médecin.

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition à la poussière ou à la fumée d'argent peut causer une pigmentation bleuâtre ou grisâtre de la peau et des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune particulière

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Utiliser un média extincteur approprié pour les matériaux à proximité, p. ex. de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO₂). Si l'argent est liquide, verser du sable sec.

NE PAS UTILISER d'eau, car elle produit une expansion explosive au contact du métal fondu/liquide.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. La poussière ou la poudre fines peuvent être inflammables ou explosives en forte concentration exposée à la chaleur, à la flamme ou à d'autres sources d'allumage.

Ne pas inhaler les gaz qui peuvent être produits après une explosion ou une combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Le pompier doit porter un casque respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se déverser dans les sources d'eau ou le système d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune procédure spéciale n'est requise pour le nettoyage des déversements de ce matériau.

Récupérer le produit et le placer dans un conteneur approprié pour son recyclage.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le passage (13) "Conditions d'élimination" sur le traitement des déchets. Voir le passage (8) sur le "contrôle d'exposition / équipements de protection individuelle" pour les mesures de protection.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'inhalation des vapeurs du matériau chauffé/fondu. Éviter la production de poussière.

Voir le passage (8) "Équipements de protection individuels/ Contrôle d'exposition" pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Peut agir comme un catalyseur de la décomposition du peroxyde d'hydrogène.

Peut réagir violemment avec l'acide nitrique en présence d'éthanol.

Réagit avec le trifluorure de chlore et l'éthylamine.

Température de stockage

Aucune information disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit devrait seulement être utilisé pour les applications décrites dans la section 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

Argent, composés solubles (en Ag) poussière totale
Valeur limite - huit heures 0,01 mg/m³

Argent, métallique
Valeur limite - huit heures 0,1 mg/m³
Valeur limite légale indicatif

Argent, composés solubles (Ag)
Valeur limite - huit heures 0,01 mg/m³
Valeur limite légale indicatif

DNEL / PNEC

DNEL: 0,1 mg/m³ - Inhalation - exposition à long terme – effets systémiques - travailleur
DNEL: 0,04 mg/m³ - Inhalation - exposition à long terme – effets systémiques - population générale
DNEL: 1,2 mg/kg bw/day - Voie orale - exposition à long terme – effets systémiques - population générale

PNEC: 0.04 µg/L - Eau douce
PNEC: 0.86 µg/L - Eau de mer
PNEC: 0.794 mg/kg poids sec – sol
PNEC: 0.025 mg/L – Usine de traitement des eaux usées

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués ici.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène.

Mesures techniques

Demander un contrôle de la pollution de l'air en cas de production de particules, de poussière ou de vapeurs. Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées (voir ci-dessous). Utilisez éventuellement une ventilation par aspiration localisée si la circulation ordinaire de l'air dans le local de travail ne suffit pas. Faites en sorte que les affichages du rinçage des yeux et de la douchette de secours soient bien visibles.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les endroits exposés du corps doivent être lavés. Lavez toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Equipement de protection personnel

Généralités

N'utilisez que les équipement de protection marqués CE.

Voies respiratoires

Utiliser une protection respiratoire appropriée quand les limites d'exposition aux particules en suspension sont dépassées. Type de filtre P3 recommandé.

Peau et corps

Les utilisateurs devraient porter des vêtements de protection appropriés.

Mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de production de particules ou de poussière

Yeux

Porter des lunettes de sécurité en cas de production de particules ou de poussière.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Couleur	Odeur	pH	Viscosité	Densité relative
Solide, granulés	Argent	Pas d'odeur	-	-	10,5 at 20°C

Modification d'état et vapeurs

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

Point de fusion (°C)
961,9

Point d'ébullition (°C)
2187

Pression de vapeur (mm Hg)
0,013 Pa (840°C)

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'inflammation °C

Inflammabilité (°C)

Auto-inflammabilité (°C)

-

-

-

Limite d'explosivité (Vol %)
Non explosif

Capacités oxydantes
Non oxydant

Solubilité

Solubilité dans l'eau
0,03 µg/l

n-octanol/coefficient d'eau
-

9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse

Autre

-

Vitesse d'évaporation: -
Inflammabilité (solide, gaz): -

Densité de vapeur: -

Température de décomposition: -

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable sous des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable d'après les conditions qui sont indiquées dans le passage "Manipulation et conservation".

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inflammable sous forme de poussière une fois exposé à la flamme ou par réaction chimique avec C₂H₂, NH₃ bromazide, ClF₃, éthylènemine, H₂O₂, acide oxalique, H₂SO₄, acide tartrique.

10.4. Conditions à éviter

Aucune particulière

10.5. Matières incompatibles

Inflammable sous forme de poussière une fois exposé à la flamme ou par réaction chimique avec C₂H₂, NH₃ bromazide, ClF₃, éthylènemine, H₂O₂, acide oxalique, H₂SO₄, acide tartrique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

-

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité élevée

Substance	Espèce	Test	Voie d'exposition	Valeur
	Rat	LD50	Ingestion	>2 000 mg/kg masse corporelle
	Souris	LD50	Ingestion	>10000 mg/kg

DJA 182 µg/personne

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible

Cancérogénicité

Aucune information disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

Effets sur le long terme

L'inhalation fréquente de la poussière sur une longue période augmente le risque de développer des affections pulmonaires.

L'exposition répétée à long terme à la poussière ou aux vapeurs d'argent peut progressivement colorer les yeux, les ongles, les organes internes et la peau en bleu-gris.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Les ions d'argent sont nocifs pour l'environnement. Des effets fortement toxiques ont été observés pour des concentrations faibles.

Substance	Espèce	Test	Durée	Valeur
ion d'argent	Poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i>	LC50	96h	0.0062mg/l
ion d'argent	Daphnia	LC50	48h	0.0006 mg/l
ion d'argent	Algae	LC50	72h	0.002 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
-----------	--	------	--------

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BFC
			FBC 3300 (poisson marin) La FBC pour les poissons d'eau douce est environ 10 fois inférieure.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit (solide) est insoluble dans l'eau, mais la poudre fine et certains composés d'argent peuvent être fortement solubles dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les critères PBT et vPvB ne s'appliquent pas aux substances non organiques.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune particulière

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ce produit est un déchet dangereux selon la directive 2008/98/EC.

La production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum dans la mesure du possible. Le transport, le stockage, le traitement, et la mise au rebut des déchets doivent être effectués conformément à tous les règlements locaux / nationaux applicables. Le produit est recyclable. La mise au rebut par ce moyen doit être prise en compte.

Déchets dangereux : les déchets contenant plus de 3 % de cette substance sont des déchets dangereux présentant la propriété H6.

Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)

09 01 06, 10 07 01, 10 07 02

Mises en garde

-

Emballages pollués

Les emballages avec des restes de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Marchandises non dangereuses conformément à ADR et IMDG.

14.1 – 14.4 ADR/RID

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

- 14.1. Numéro ONU
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- 14.4. Groupe d'emballage
- Notes
- Code de restriction en tunnels

IMDG

- UN-no.
- Proper Shipping Name
- Class
- PG*
- EmS
- MP**
- Hazardous constituent

IATA/ICAO

- UN-no.
- Proper Shipping Name
- Class
- PG*

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group

(**) Marine pollutant

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

-

Demandes de formation spécifique

-

Autre

-

Sources

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), 1272/2008 (CLP) INRS; Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. DIRECTIVE 2008/98/CE

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Oui

SECTION 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la section 3

-

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la section 1

-

D'autres symboles mentionnés à la section 2

-

Conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006 (REACH)

Autre

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit.

L'information indiquée ne peut pas être utilisée comme spécification du produit.

Les indications de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour le produit évoqué dans la partie 1 et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir section 1) de cette fiche de données de sécurité sont marquées avec un triangle bleu.

Numéro d'appel d'urgence

Austria: Poison Control Centre Emergency helpline +43 1 406 43 43, 112

Belgium: 070 - 245 245

Bulgaria: +359 2 9154 409

Czech Republic: Toxikologické informační středisko Telefon: +420 224 919 293, +420 224 915 402

Denmark: Kontakt Giftlinien på tlf.nr.: 82 12 12 12 (åbent 24 timer i døgnet).

Estonia: 112, 16662, ((+372) 626 93 90)

Finland: 09-4711/Myrkytystietokeskus tai suora numero 09-471977 Myrkytystietokeskus/HUS, Tukholmankatu 17, 00029 HUS (Helsinki) 112

France: ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Germany: Giftnotruf Berlin, Emergency telephone: +49 30 19240 (Tag und Nacht)

Greece: +30 10 779 3777

Hungary: Telefon: 06-80-20-11-99

Iceland: Neyðarlínan: Sími 112. Eitrunarmiðstöð Landsspítalans. Sími: 543 2222.

Ireland: +353 1 8379964

Italy: Centro antiveleni di Roma - Policlinico Umberto I tel. 06-49978000

Latvia: +371 704 2468

Lithuania: Visuomenės sveikatos centrams +370 5 236 20 52 arba +370 687 53378

Malta: 2425 0000

Netherlands: 30-2748888

Norway: Giftinformasjonssentralen på tlf.nr.: 22 59 13 00, 113

Poland: +48 58301 65 16 / +48 58 349 2831

Portugal: Em caso de intoxicação, ligue 808 250 143

Romania: +40 21 3183606

Slovakia: +421 2 54 77 4166

Slovenia: + 386 41 650500

Spain: Servicio de Información Toxicológica Teléfono: + 34 91 562 04 20 (solo emergencias toxicológicas) Información en español (24h/365 días)

Sweden: 112, 08-331231 (vardagar kl 9-17)

United Kingdom: 999 (or 111 for non-emergency medical advice). Emergency Action: In the event of a medical enquiry involving this product, please contact your doctor or local hospital accident and emergency department or the NHS enquiry service)

Date de la dernière modification importante

-

Date de la dernière modification légère

-